



PANORAMA DE PRESSE

23/06/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (2 Documents)

Les Echos - 23/06/2010 - [Sur fond de crise, le dialogue social a été très dynamique en 2009](#) (476 mots)

Le gouvernement a ouvert hier avec les syndicats la négociation sur les fonctionnaires non titulaires. L'exécutif exclut un plan de titularisation mais promet de lutter contre les abus de CDD à répétition.

Le Nouvel Economiste - 24/06/2010 - [Le casse tête des CE](#) (2949 mots)

Budget de fonctionnement, oeuvres sociales, prestations culturelles. Pas facile de satisfaire aux actions sociales et culturelles pour un comité d'entreprise, quand la masse salariale diminue et par conséquent son volume de dotations financières. Depuis 2 ans, les comités d'entreprise sont confrontés à des arbitrages économiques dont les conséquences peuvent dépasser la sphère de l'entreprise.

Actualité sociale (2 Documents)

Le Monde - 23/06/2010 - [L'Etat employeur face au malaise grandissant dans la fonction publique](#) (806 mots)

C'est une semaine difficile qui débute dans la fonction publique avec l'ouverture, mardi 22 juin, d'une concertation sur les agents non titulaires, et celle, vendredi 25, de la négociation salariale ...

Le Monde - 23/06/2010 - [Un million d'agents non titulaires, en CDD ou vacataires](#) (449 mots)

ILS FONT tourner les écoles, les collèges, les lycées, les universités, les hôpitaux, les mairies. Ils sont près d'un million, en tenant compte des assistantes maternelles et des médecins, et représe...

Protection sociale (14 Documents)

L'Humanité - 23/06/2010 - [La retraite, ce n'est pas qu'un problème de vieux](#) (618 mots)

Coline Etienne travaille dans la fonction publique territoriale, où elle enchaîne les CDD. Elle milite à Toulouse dans le collectif Jeunes retraite. Pour avoir une vie après le travail.

Le Monde - 23/06/2010 - [Les seniors, variable d'ajustement des entreprises](#) (1052 mots)

En théorie, les préretraites sont promises à une mort certaine. Abondamment utilisés, jadis, dans les vieilles industries touchées par les restructurations, ces dispositifs ont mauvaise presse aujourd'hui...

Les Echos - 23/06/2010 - [Financement de la dépendance : la majorité veut mettre les retraités à contribution](#) (706 mots)

La commission des Affaires sociales de l'Assemblée préconise une hausse de la CSG acquittée par les retraités imposables pour financer la dépendance des personnes âgées. L'Elysée veut aussi les mettre à contribution. Les aides devraient être recentrées sur les personnes les plus dépendantes et les moins fortunées. Les députés prônent une assurance obligatoire.

L'Humanité - 23/06/2010 - [Les futures générations sacrifiées](#) (531 mots)

Pour les jeunes, sans perspective d'emploi stable avant 28 ans, la réforme rend le droit à retraite de plus en plus virtuel, sape la confiance dans la répartition.

L'Humanité - 23/06/2010 - [Dans la bataille](#) (699 mots)

Par Maurice Ulrich La stratégie manipulatrice et antidémocratique du pouvoir peut-elle être mise en échec ? Le fait même qu'elle existe est en soi une réponse. Nicolas Sarkozy et son gouvernement save...

La Croix - 23/06/2010 - [Bernard Thibault « La réforme des retraites est la pire des réformes de tous les pays européens](#) (62 mots)

Bernard Thibault « La réforme des retraites est la pire des réformes de tous les pays européens. »...

La Tribune - 23/06/2010 - [La retraite par points, enjeu de solidarité et d'efficacité](#) (795 mots)

Il n'y a de meilleures solidarités que celles qu'on décide de choisir, parce qu'elles font sens et nous paraissent justes. Pour évoluer, elles doivent se fonder sur un dialogue démocratique qui pose clairement les options possibles et facilite ainsi les arbitrages. Le régime de retraite par points répond à ces exigences.

La Tribune - 23/06/2010 - [Des leaders syndicaux légitimistes](#) (257 mots)

L'indifférence. Telle est la posture qu'adoptent, à l'unanimité, les leaders syndicaux face aux récents malheurs d'Eric Woerth, qu'ils ont beaucoup fréquenté récemment dans le cadre de la concertatio...

Le Figaro (matin) - 23/06/2010 - [Retraites : l'aveugle et le paralytique](#) (919 mots)

On connaît la fable dans laquelle l'aimable Florian souligne la complémentarité entre l'aveugle et le paralytique : « Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi. » Mais il est une autre version ...

Le Figaro (matin) - 23/06/2010 - [La gauche et la réalité](#) (478 mots)

Si l'on en croit les syndicats, on va se souvenir longtemps de ce jeudi 24 juin, quatrième journée de « mobilisation » contre la réforme des retraites. Depuis quelques jours, ils détectent, disent-i...

Le Figaro (matin) - 23/06/2010 - [Les Français acceptent la retraite à 62 ans](#) (695 mots)

RÉFORME Henri Emmanuelli, gardien de l'orthodoxie socialiste, s'est trompé : il n'y a pas de « tabou » des 60 ans. C'est le principal enseignement du sondage Ifop que nous publions aujourd'hui. Le d...

Les Echos - 23/06/2010 - [Retraite : les professions libérales disposent de réserves](#) (526 mots)

Les professionnels libéraux partent en moyenne à 63 ans et demi, mais la quasi-totalité d'entre eux sont polypensionnés. Dix caisses organisées par profession composent la CNAVPL.

Canard Enchaîné - 23/06/2010 - [La "pénibilité" selon l'Elysée](#) (180 mots)

Sur la question des retraites, Sarkozy continue à souffler le chaud et le froid. Il a demandé, le 18 juin, à Eric Woerth d'annoncer qu'au Parlement « des évolutions » étaient possibles « en matière d...

Canard Enchaîné - 23/06/2010 - [Négociation sournoise](#) (179 mots)

Ce choix de la ligne dure - c'est-à-dire l'abandon de la règle des 60 ans - a longtemps été dissimulé aux responsables syndicalistes par Eric Woerth lors de leurs rencontres. Le secrétaire général de ...

Europe et international (1 Document)

La Croix - 23/06/2010 - [Plan de rigueur historique au Royaume-Uni](#) (690 mots)

Le gouvernement veut économiser près de 110 milliards d'euros d'ici à 2015, avec un vaste plan de rigueur. Les Britanniques sont fatalistes face à ces annonces

Syndicalisme

Mercredi 23 Juin 2010

France

Sur fond de crise, le dialogue social a été très dynamique en 2009

Le gouvernement a ouvert hier avec les syndicats la négociation sur les fonctionnaires non titulaires. L'exécutif exclut un plan de titularisation mais promet de lutter contre les abus de CDD à répétition.

Loin d'avoir paralysé le dialogue social en France, la crise l'a au contraire dynamisé l'an passé. « Le nombre d'accord est élevé quel que soit le niveau professionnel », souligne le bilan annuel 2009 de la négociation collective, dévoilé hier par l'agence AEF et dont « Les Echos » ont obtenu copie. Ce bilan, dressé par la direction générale du travail (DGT) sera examiné lundi prochain par les partenaires sociaux dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective (CNNC).

L'année 2009 aura notamment été marquée par une forte activité au niveau interprofessionnel, avec onze nouveaux accords, au premier rang desquels l'accord du 7 janvier sur la formation professionnelle et celui du 8 juillet sur la gestion sociale des conséquences de la crise. Dans les branches, avec 1.108 textes signés, l'activité a été aussi soutenue en 2009 que l'année précédente, déjà marquée

par un dialogue très dynamique.

Record de signatures à la CFDT

Dans les entreprises, le nombre de textes augmente d'environ 20 % si l'on se réfère à l'ensemble des textes déposés auprès des services de l'Etat (soit plus de 60.000 textes, y compris les décisions unilatérales, les plans d'action, etc.). Parmi ces textes, le nombre d'accords signés par des délégués syndicaux ou des salariés mandatés est, lui, quasi stable (22.204 accords, + 0,4 %).

La nature des accords signés témoigne de l'ampleur de l'impact de la crise. Si les rémunérations restent le principal thème de négociations, le nombre de textes signés dans ce domaine a chuté de 25 % dans les branches et a légèrement reculé dans les entreprises. Les accords sur le temps de travail reculent aussi nettement. A l'opposé, le nombre de textes portant sur l'emploi a explosé, avec 111 accords dans les branches,

contre 19 un an auparavant. Dans les entreprises, le thème de l'emploi est abordé dans 13,5 % des textes signés par des délégués syndicaux (soit 2.966 textes), contre 6 % en 2008. La pression mise par l'exécutif, avec des menaces de sanctions à la clef, a aussi dopé les discussions sur l'emploi des seniors et sur l'égalité salariale, tandis que les incitations à développer la participation et l'intéressement ont fait bondir les accords sur l'épargne salariale (+ 24 %).

Dans les entreprises, la CFDT reste l'organisation qui signe le plus souvent (elle paraphe 93 % des textes soumis), devant la CGC (90 %), FO (89 %), la CFTC (88 %) et la CGT (84 %).

D. P.

Jeudi 24 Juin 2010

COMITES D'ENTREPRISE

Le casse tête des CE

Du bon usage des dotations en période de disette.

Budget de fonctionnement, oeuvres sociales, prestations culturelles. Pas facile de satisfaire aux actions sociales et culturelles pour un comité d'entreprise, quand la masse salariale diminue et par conséquent son volume de dotations financières. Depuis 2 ans, les comités d'entreprise sont confrontés à des arbitrages économiques dont les conséquences peuvent dépasser la sphère de l'entreprise.



"La suppression de certains produits à caractère social pourrait avoir un effet extrêmement néfaste sur l'ensemble de la société. Les CE ont une partie fine à jouer."

Le comité d'entreprise (CE) du site PSA Peugeot Citroën de Mulhouse aurait de quoi se réjouir. Sa direction a annoncé le 10 juin dernier la création de 500 nouveaux postes, dont plus de 40 en CDI, d'ici le mois d'octobre 2010 pour la fabrication de la nouvelle C 4. Les bonnes perspectives de commande l'ont en effet poussée à embaucher du personnel, après avoir supprimé près de 500 postes au mois de mai. Le CE du site peut alors espérer une augmentation de son budget destiné aux oeuvres sociales et culturelles. En effet, une entreprise qui augmente le nombre de ses salariés accroît par conséquent sa masse salariale sur laquelle est indexé le budget du CE. Plus qu'un budget, les contributions versées par les employeurs font vivre les 35 000 CE recensés et leur permettent à la fois d'assurer la défense des salariés, de jouer un rôle

de contrepouvoir économique et de promouvoir des oeuvres sociales et culturelles pour une majorité du personnel. Depuis l'ordonnance du 22 février 1945 qui institua le CE comme organisation représentative du personnel dans les entreprises de plus de 50 salariés, ses prérogatives ont été progressivement définies. Selon la loi du 28 octobre 1982, dite loi Auroux, il a pour objet d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Pour assurer ces activités, les membres élus du CE disposent alors d'un budget juridiquement encadré, du moins en partie. Selon la loi Auroux, l'employeur est tenu de verser au minimum 0,2 % de la masse salariale au CE. Ce montant est alors appelé budget de fonctionnement et permet au CE d'embaucher des membres permanents, de faire appel à un expert-comptable pour étudier les données financières remises par l'employeur ou encore d'assurer des formations professionnelles. Mais le CE peut également mener des actions culturelles et sociales pour le bien-être des salariés. Contrairement aux activités liées au fonctionnement du CE, aucun texte législatif ne précise le montant minimal du budget alloué aux oeuvres sociales. La contribution destinée au financement de ces

actions est en général instituée par un accord collectif, indexée selon un pourcentage sur la masse salariale de l'année précédente. Toutefois, l'article L 2323-86 du code du travail apporte une précision quant à son mode de calcul. Cette contribution ne peut être inférieure à la dotation la plus élevée versée au cours des trois dernières années, sauf si le montant de la masse salariale a reculé lors de l'année de référence. En pratique, la contribution aux oeuvres sociales et culturelles varie entre 0,2% et 5% de la masse salariale brute et l'employeur ne peut alors s'y soustraire dès lors qu'elle a été précisée dans un accord collectif.

Des budgets en baisse

"Pour l'année 2009, nous avons obtenu une dotation globale de 3,5 millions d'euros dont 500 000 alloués au budget de fonctionnement", déclare Michel Segura, délégué syndical et secrétaire du comité central d'entreprise de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse. Soit une contribution aux oeuvres sociales de 3 millions d'euros pour les 8 000 salariés présents sur le site, un total de 375 euros par tête. De même chez Thales Service qui a reçu plus de 2,6 millions d'euros de dotation pour l'ensemble de ses oeuvres sociales et culturelles. Des contributions assez généreuses, mais qui ne reflètent pas la réalité de l'ensemble des CE. Bien qu'aucune statistique sur les budgets des CE ne soit disponible à ce jour, les contributions financière - notamment aux oeuvres sociales - ont

diminué en raison des nombreuses vagues de licenciement qui ont touché les PME. En témoigne le principal baromètre de la contribution aux oeuvres sociales, le chèque-vacances. Il concerne plus de 20 000 CE en France. "L'émission de chèques-vacances a ralenti, déclare Philippe Kaspi président de l'Agence nationale des chèques-vacances, on est passé d'une croissance de 8 % entre 2007 et 2008 à 4 % entre 2008 et 2009." "Quand tout va bien, l'employeur accepte plus facilement les demandes d'augmentation du budget du CE, explique Caroline André-Hesse, avocate spécialisée en droit social chez Altana, mais dès lors que l'entreprise applique une baisse de la masse salariale, la baisse de contribution est automatique."

Contrairement aux activités liées au fonctionnement du comité d'entreprise, aucun texte législatif ne précise le montant minimal du budget minimal alloué aux oeuvres sociales



"L'émission de chèques-vacances a ralenti, on est passé d'une croissance de 8 % entre 2007 et 2008 à 4 % entre 2008 et 2009", Philippe Kaspi, président de l'Agence nationale des chèques-vacances.

Mais si la masse salariale baisse, les dépenses devraient faire de même. "Il ne devrait donc pas y avoir de problème, juge Stéphane Beal, avocat en droit social au cabinet Fidal. Mais ce n'est pas toujours aussi simple que cela, on peut avoir des phénomènes de déséquilibre. Par exemple, il peut y avoir des départs à la retraite qui entraînent une diminution de la masse salariale mais aussi des besoins, en théorie. Mais cette baisse de budget devient plus complexe lorsqu'il s'agit pour le comité de

continuer à financer les colonies des salariés présents qui ont encore des enfants à leur charge."



"Nous personnalisons le chèque, le nom du salarié, le mot, le montant. Le comité d'entreprise n'a donc plus qu'à nous fournir une liste des bénéficiaires", Guillaume Dethan, responsable commerciale chez Maxichèque.

Privilégier les activités collectives

Olivier Gilon, secrétaire du CE de Thales Service, raconte : "En 2008, nous avons une trésorerie très légère, ce qui nous a obligés à faire attention à notre budget pendant les 2 années suivantes." Le comité a alors privilégié des activités collectives, plus faciles à gérer. "Concrètement, nous avons des droits que nous laissons ouverts toute l'année, ajoute le secrétaire, comme la billetterie de spectacles et de concerts et surtout des cours de sport individuels. Ces derniers nous coûtaient très cher mais nous pouvions les arrêter en cours d'année. Désormais, nous sommes également très stricts en ce qui concerne les bons d'achat, nous ne faisons pas de chèques-vacances, ni de chèques-cadeaux pour les fêtes de famille. Nous proposons un choix de vacances et de sorties collectives riche, et c'est mieux ainsi." Encore faut-il convaincre les salariés d'accepter de partir en vacances entre collègues, alors qu'on observe une tendance à l'individualisation des loisirs. Une autre difficulté économique, plus compliquée à résoudre, est l'engagement du CE dans le financement d'une partie du système prévoyance. "Imaginons que le CE se soit engagé à prendre en charge 20 % des cotisations pour la complémentaire santé des salariés, suppose Stéphane Beal, et voie sa dotation aux oeuvres sociales

reculer, ne pouvant alors plus abonder qu'à hauteur de 15 %. Comment régler la différence : en diminuant le taux de couverture, en faisant payer les salariés ou l'employeur ?" Sans compter également que ces mesures restent très impopulaires auprès des salariés. "Il faut savoir que certains d'entre eux sont dans des situations de grande précarité, insiste Jacques Lambert, délégué syndical et responsable de la communication des salons CE. Pour les aider, quelques CE leur allouent une partie de leur budget." Le budget de fonctionnement lui non plus n'est pas à l'abri d'un déséquilibre. Dernière exemple : "Le CE peut faire appel à un expert-comptable pour la vérification de ses comptes, explique Stéphane Beal. Si la baisse de la masse salariale entraîne un recul du budget de fonctionnement du CE, la prestation de l'expert, elle, ne s'ajuste pas." Mais selon lui, ces situations sont relativement rares car on se rend compte que ce budget n'est pas utilisé en totalité chaque année. "Je dirais même plus, il faudrait quelques fois basculer ce supplément au profit d'œuvres sociales", ajoute-t-il.

Un choix de vacances et de sorties collectives riche." Encore faut-il convaincre les salariés d'accepter de partir en vacances entre collègues, alors qu'on observe une tendance à l'individualisation des loisirs

Oeuvres sociales, que garder, que réduire ?

Comme chez Thales Service, le CE peut décider de revoir sa politique en matière d'œuvres sociales, "il est libre de gérer son budget d'œuvres sociales comme bon lui semble, précise Caroline André-Hesse, sauf s'il est contraint par un accord collectif". En pratique, il a tendance à maintenir les avantages qui concernent les enfants : colonies de vacances, aides à la rentrée, sorties éducatives, et ce même en dépit d'une baisse de budget. "J'ai rencontré un CE dont une partie de la contribution aux oeuvres sociales était destinée à l'organisation d'une fête de Noël : un goûter pour les enfants et un repas pour les parents. Malgré une réduction de ce budget, le CE a tenu

au maintien du goûter pour les enfants." Par ailleurs, la suppression de certains produits à caractère social pourrait avoir un effet extrêmement néfaste sur l'ensemble de la société, si les CE venaient à les supprimer de leur liste, en particulier les chèques-vacances. "L'achat de ces chèques permet de financer les vacances de plus de 130 000 familles défavorisées chaque année", explique Philippe Kaspi. Vecteur de solidarité, il est alors difficile de le voir disparaître des catalogues tenus par les CE. D'autres besoins ont aussi émergé : "La demande de bons d'achat alimentaires tend à augmenter au sein des CE, estime Jacques Lambert. Ce qui est très révélateur de la baisse du pouvoir d'achat des salariés, et nous sommes obligés d'en tenir compte."



"Le CE est libre de gérer son budget d'oeuvres sociales comme bon lui semble, sauf s'il est contraint par un accord collectif", Caroline André-Hesse, avocate au cabinet Altana.

La ventilation des budgets

Transférer une partie des fonds versés pour le budget de fonctionnement à celui des oeuvres sociales ? Même si la direction était favorable à une telle décision, cela serait également impossible, ou presque. Supposons que le CE dispose d'un budget de fonctionnement de 0,2 %, le minimum légal, et qu'il y ait un surplus en fin d'année. Si l'employeur accorde un supplément aux oeuvres sociales et réduit le minimum pour le budget de fonctionnement, cela peut être très fâcheux. Le CE peut en effet lui adresser un rappel en lui assignant le versement du solde nécessaire pour atteindre le budget minimum légal. L'employeur devra alors payer ce supplément et le CE peut réclamer un réajustement du budget des

oeuvres sociales en tenant compte de ce dernier versement supplémentaire. Il sera alors très difficile de revenir en arrière, le seul moyen sera d'attendre une baisse de la masse salariale. En revanche, si l'employeur verse plus que les 0,2 % pour le fonctionnement du CE, admettons 100 au lieu de 80 et 150 pour les oeuvres sociales, il peut verser le supplément de 20 au budget des oeuvres sociales et décider de verser le minimum légal pour le budget de fonctionnement, avec l'accord du CE. Ce transfert est possible car il correspond à ce que l'employeur verse librement, volontairement. Reste la question de savoir comment ventiler ce budget des oeuvres sociales. "Il y a en général trois catégories d'oeuvres sociales, explique Guillaume Dethan, responsable commercial chez Maxichèque. Une fête ponctuelle qui concerne tous les collaborateurs, par exemple le Noël des salariés, les événements pour une partie des collaborateurs comme la rentrée scolaire pour ceux qui ont des enfants. Il y a également des événements ponctuels et individuels type mariage, décès, départ à la retraite. Enfin la billetterie qui doit être gérée toute l'année."



"Le CE peut faire appel à un expert-comptable pour la vérification de ses comptes, mais malgré le recul du budget de fonctionnement, le prix de sa prestation ne s'ajustera pas", Stéphane Beal, avocat au cabinet Fidal.

Syndicats & CE La loi Fillon change la donne

De nouvelles élections professionnelles sont organisées dans les entreprises jusqu'à fin 2013. Mais l'application de la loi Fillon concernant la représentativité des organisations syndicales au sein des entreprises risque de bouleverser la

composition des CE. Les 50 années de présomption de représentativité dans les CE accordées aux cinq grands syndicats (CFTCCTDFT-CGT-CGC-FO) a ainsi pris fin. Jusqu'alors ils bénéficiaient de la présomption irréfragable de représentativité dans les entreprises. De plus, dans les entreprises de moins de 300 salariés, le délégué syndical était de droit représentant syndical au sein du CE. Désormais, l'affiliation à une des 5 centrales de syndicats représentatifs ne suffit plus. Pour obtenir un mandat, tous les syndicats candidats devront se présenter aux premiers tours des élections professionnelles et obtenir au moins 10 % des scrutins pour pouvoir nommer un délégué syndical dans le CE. "Les grands bénéficiaires, ce sont les petits syndicats, UFSA et Sud notamment, qui peuvent ainsi se présenter aux élections professionnelles", explique Caroline André-Hesse. Cela laisse la porte ouverte à toute organisation syndicale qui aura respecté certains critères : exister depuis 2 ans avant la présentation à l'élection, avoir constitué une section syndicale, être reconnue comme représentative dans l'entreprise, être affiliée à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel. "Des élections ont déjà eu lieu en 2009, explique Caroline André-Hesse, et certains syndicats historiques ont obtenu moins de 10 %. Ils ont alors dû constituer des unions, ils ont donc fait une liste intersyndicale."

"Les grands bénéficiaires, ce sont les petits syndicats, UFSA et Sud notamment, qui peuvent ainsi se présenter aux élections professionnelles"

Mutualiser l'achat de prestations culturelles

L'optimisation du budget est encore la meilleure solution. A l'instar de Canal CE, beaucoup de sociétés proposent aux CE des produits et des services à des tarifs avantageux et donnent accès aux salariés à des offres promotionnelles supplémentaires. Sorties, billetterie, voyages, électroménager, ils fournissent au comité des chèques permettant aux salariés d'acheter ces produits sur des sites marchands ou directement en magasin. "Par

ailleurs, nous avons élaboré une palette de formules qui intègrent à la fois des services liés au fonctionnement et des prestations sociales et culturelles, explique Sandra Le Grand, présidente de Canal CE, moyennant un abonnement annuel du CE d'environ 3000 euros." Les salariés ont ensuite la possibilité d'acheter des billets de spectacle, de cinéma et de concert 40 % moins chers par rapport au prix grand public. "L'avantage est que nous pouvons proposer un catalogue de produits très large



"La demande de bons d'achats alimentaires tend à augmenter au sein des comités d'entreprise. Ce qui est très révélateur de la baisse du pouvoir d'achat des salariés", Jacques Lambert, responsable de la communication des salons CE

"Il y a en général trois catégories d'oeuvres sociales : Une fête ponctuelle, par exemple le Noël des salariés, les événements pour une partie des collaborateurs, comme la rentrée scolaire, des événements individuels, type mariage, décès, retraite"

puisque nous travaillons avec plus

de 500 fournisseurs", ajoute Sandra Le Grand. Autre atout de ces prestataires de services : "Une réserve budgétaire chez Maxichèque peut être constituée, explique Guillaume Dethan, par exemple par la commande de 900 chèques de 10 euros pour conserver 1 000 euros de reliquat. Cette somme ne périmé pas. Quant à la validité du chèque, elle ne court que lorsque ce dernier est adressé au salarié. On évite ainsi le risque de perte de valeur faciale car en général, les CE achètent des chèques et les distribuent en fonction des demandes. Or ces chèques ont une durée de validité qui s'épuise à partir de la date de détention par le comité d'entreprise." Autre avantage : plus besoin d'assurer la distribution de chèque. "On peut commander sur le portail directement de chez soi, ajoute-t-il. De plus, nous personnalisons le chèque, le nom du salarié, le mot, le montant. Le comité d'entreprise n'a donc plus qu'à nous fournir une liste des bénéficiaires et nous nous chargeons de leur remettre par mail un accès à leur espace de chèque sur notre site Internet. La seule contrainte est d'avoir une adresse email."



"Nous avons élaboré une palette de formules qui intègrent à la fois des services liés au fonctionnement et des prestations sociales et culturelles", Sandra Le Grand, PDG fondatrice de Canal CE.

Des solutions clé en main mises à la disposition des CE qui leur permettent ainsi de pouvoir renforcer leur rôle d'écoute auprès des salariés, parfois cantonné au profit de celui de simple vendeur de spectacles. .

CHIFFRES REVELATEURS Des prestations sociales insoupçonnées
35 000 comités d'entreprise en France
44 % des CE considèrent que leur rôle est d'apporter des avantages et d'organiser des loisirs pour les salariés
75 % des CE reçoivent une subvention socioculturelle
91 % des entreprises ont des contrats groupe de complémentaire santé
89 % des CE gèrent leur billetterie, **72 %** d'entre eux la subventionnent
 Lire les dossiers précédents Les archives numériques nouveleconomiste.fr (consultation gratuite)

Sihem Fekih

Actualité sociale

Mercredi 23 Juin 2010

L'Etat employeur face au malaise grandissant dans la fonction publique

La négociation salariale triennale s'ouvre, vendredi 25 juin, sur fond d'austérité budgétaire

C'est une semaine difficile qui débute dans la fonction publique avec l'ouverture, mardi 22 juin, d'une concertation sur les agents non titulaires, et celle, vendredi 25, de la négociation salariale triennale. Ces deux rendez-vous entre l'Etat employeur et ses agents, entrecoupés par la journée de mobilisation du 24 juin pour les retraites, s'annoncent tendus.

La situation des finances publiques françaises, surveillée de très près par les marchés financiers et par la Commission européenne, prive le gouvernement de marges de manœuvre. Le tour de vis sur les dépenses de fonctionnement et sur les politiques d'intervention prévu en 2011 augure mal de l'évolution de l'emploi ou des salaires des fonctionnaires et des agents non titulaires des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière, territoriale).

Le dernier accord salarial remonte à 1998. Une partie de l'exécutif plaide, rigueur oblige, pour le gel du point d'indice entre 2011 et 2013 et pour la remise en question de la hausse de 0,5 point au 1er juillet, qui est prévue de longue date. La réunion de vendredi ne s'en trouvera pas simplifiée. De plus, le relèvement annoncé du taux de cotisation retraite des fonctionnaires (+ 0,27 point par an pendant dix ans), que le gouvernement ne compensera pas par une hausse des salaires, pèsera sur les discussions.

Il y a peu de chances que le ministre

de la fonction publique, Eric Woerth, ou son secrétaire d'Etat, Georges Tron, tombent d'accord avec les syndicats de fonctionnaires sur le bilan salarial de 2009 et de 2010. Les premiers souligneront la progression de quelque 3 % par an de la rémunération moyenne des personnels en place (RMPP), qui tient compte des primes et des indemnités. Les seconds déploreront la faible progression du point d'indice et la baisse du pouvoir d'achat. Ce jeu de rôle est au coeur du blocage, depuis douze ans, des négociations salariales dans la fonction publique.

" La valeur du point d'indice ne peut pas être un élément marginal de la politique salariale dans la fonction publique. On ne peut pas se satisfaire d'une négociation sur l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ", observe Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT. *" On est dans le replâtrage permanent. Les bas de la grille salariale et la valeur du point d'indice sont peu incitatifs. Le smic nous rattrape régulièrement "*, relève son homologue de la CFDT, Brigitte Jumel. *" Depuis 2008, ajoute-t-elle, la valeur du point d'indice augmente en moyenne de 0,3 %. C'est à peu de chose près ce que coûtera aux fonctionnaires la hausse du taux de leurs cotisations retraites. "*

L'emploi en berne. L'austérité salariale se double de destructions nettes d'emplois massives : 100 000 postes ont été supprimés depuis 2007

en application de la " règle " du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. 100 000 autres le seront entre 2011 et 2013. *" Au rythme actuel, plus de 300 000 emplois budgétaires auront été supprimés entre 2002 et 2012 dans la fonction publique de l'Etat. On est maintenant au taquet. Et la situation est critique dans les hôpitaux publics "*, déplore M. Canon.

Imposée sans concertation, la révision générale des politiques publiques (RGPP) a accentué le malaise des agents. *" On ne parle jamais en réalité des politiques publiques ni a fortiori du sens de nos métiers "*, regrette Mme Jumel.

Qu'ils aient ou non été opposés depuis le début à la RGPP, les syndicats s'accordent pour dénoncer la réorganisation territoriale de l'Etat. *" Les personnels ne comprennent rien aux réformes qui leur sont imposées d'en haut. Ils ne savent plus à quoi ils servent. Leurs conditions de travail se dégradent. Et, surtout, ils ne voient pas dans les mutations actuelles où est l'intérêt général "*, résume le secrétaire général de l'UGFF-CGT.

Dans ce climat pesant, les bons ou les mauvais mots fréquents des ministres sur la fonction publique sont mal accueillis. Le pire est sans doute là : les fonctionnaires se sentent déconsidérés, traités sans respect par leur employeur, et mal-aimés par une droite prompt à en faire des boucs émissaires.

Claire Guélaud

Le Monde

Mercredi 23 Juin 2010

Politique

Un million d'agents non titulaires, en CDD ou vacataires

ILS FONT tourner les écoles, les collèges, les lycées, les universités, les hôpitaux, les mairies. Ils sont près d'un million, en tenant compte des assistantes maternelles et des médecins, et représentaient 16 % des effectifs des trois fonctions publiques en 2007. Recrutés sur des contrats à durée déterminée (CDD) ou comme vacataires, ils sont employés pour des missions a priori temporaires, saisonnières ou ponctuelles, mais qui durent. Ils n'ont de droits qu' " *en creux* " : pas toujours de protection contre le chômage, peu ou pas de congés payés, aucune assurance salariale et rien de solide en matière de couverture sociale.

" *La situation des contractuels de la fonction publique est anormale. Je suis tout à fait prêt à envisager leur titularisation.* " Ainsi s'exprimait Nicolas Sarkozy le 25 janvier 2010 sur TF1 dans l'émission " Paroles de Français ". Au grand dam de son

gouvernement, auquel il fallut deux jours de réflexion pour pouvoir expliquer aux syndicats, trop heureux de prendre le chef de l'Etat au mot, ce qu'avait bien voulu dire le président...

Cesser de contourner

Il ne saurait être question à l'heure de la rigueur de s'engager dans un vaste mouvement de titularisation des agents non titulaires. Il n'est pas sûr non plus que cela soit efficace : la France a connu depuis 1983 trois plans de titularisation (Le Pors, Sapin et Perben), et la population des non-titulaires, contractuels ou vacataires, s'est à chaque fois reconstituée.

Les poches de précarité sont considérables dans la fonction publique, en particulier dans la territoriale, où près d'un quart des agents sont non titulaires. Certains contractuels ont vu leur contrat à durée déterminée renouveler pendant vingt ans. A raison de dix mois sur

douze par an, par exemple, dans l'éducation nationale. Cette situation n'est théoriquement plus possible : depuis 2005, au bout de six ans de CDD, un non-titulaire doit se voir proposer un CDI de droit public, plus protecteur. Mais de l'avis des syndicats, l'application de ce dispositif laisse à désirer.

" *Il faut cesser de contourner le statut, fermer le robinet des CDD et des vacations et encadrer davantage le recours aux non-titulaires* ", dit la CGT. La transformation des CDD en CDI de droit public serait déjà une étape, estime la CFDT. Elle plaide, avec tous les syndicats, pour une extension et une amélioration de la couverture sociale de ces agents. Georges Tron devait leur faire, mardi 22 juin, quelques ouvertures.

C. Gu.

Protection sociale

Mercredi 23 Juin 2010

Social-Eco

La retraite, ce n'est pas qu'un problème de vieux

Coline Étienne travaille dans la fonction publique territoriale, où elle enchaîne les CDD. Elle milite à Toulouse dans le collectif Jeunes retraite. Pour avoir une vie après le travail.

Toulouse, correspondance.

Ce n'est pas par hasard que Coline Étienne travaille comme technicienne, chargée des permis de construire et de démolir, à la communauté urbaine du Grand Toulouse. « J'ai toujours eu envie de travailler pour une collectivité territoriale », annonce-t-elle. Ses avis techniques vont dans le sens de l'intérêt général, du respect de la voirie publique. Déjà, son mémoire de sciences politiques s'intitulait Conseils, expertises et action publique. Seul problème : Coline effectue ce travail, pourtant crucial, sans être titulaire. Elle est contractuelle. Depuis octobre 2008, la jeune femme totalise six contrats. Celui-ci s'achèvera fin septembre et elle ne sait s'il sera renouvelé. Elle tentera à l'automne les concours administratifs mais, même en cas de succès, ils ne garantissent pas une affectation.

« Avec le chômage et la précarité qui frappent les jeunes, on se préoccupe très tôt des retraites », explique Coline Étienne, bientôt vingt-cinq ans. Elle-même, dès le lycée, a enchaîné les petits boulots pour financer ses études : serveuse, vendeuse, assistante comptable Elle a

aussi travaillé à la cueillette du muguet. « Je n'ai pas calculé ce que j'ai cotisé pour la retraite mais ça ne représente sans doute pas grand-chose. » Et Coline Étienne s'attaque aux mesures gouvernementales : « Allonger la durée des cotisations et reculer l'âge de la retraite signifient que la génération du baby-boom ne peut pas libérer les emplois pour les jeunes et que ceux-ci vont moins cotiser. » Elle reconnaît ne pas se projeter jusqu'à l'âge de soixante ans mais réfute les allusions provocatrices : « Non, la retraite, ce n'est pas un problème de vieux ! »

Coline regrette que certains de sa génération soient déjà persuadés qu'ils ne percevront pas de retraite : « Quand on est militante, on ne peut pas dire ça ! » Militante, elle l'était déjà au lycée. Puis, à l'université, elle adhère au syndicat étudiant Unef. En 2006, à l'occasion de la bataille contre le CPE, elle rejoint le PCF. A Toulouse, Coline est aussi l'animatrice de la JC. Elle a ainsi participé à la création, en Haute-Garonne, du collectif Jeunes retraite, dans lequel agissent plusieurs organisations de jeunesse : l'UEC, l'Unef, Sud étudiants, les jeunes du NPA et bien sûr la JC. Le collectif

diffuse des tracts sur les marchés : « Certains nous disent qu'ils ne sont pas concernés puisque déjà à la retraite », raconte la jeune militante qui leur demande alors : « Et vos enfants ? Et vos petits-enfants ? »

Pour Coline, il est impensable de travailler après soixante ans. L'exemple de sa propre mère est édifiant : « Elle était professeure mais, à cinquante-neuf ans, elle ne pouvait plus enseigner. C'était très difficile physiquement, face à des élèves dans des situations complexes. Elle a dû prendre un an de congé sans solde avant de percevoir enfin sa retraite. » D'où cette certitude : « L'emploi doit être agréable et ne pas occuper toute la vie. Il doit permettre de vivre à côté. » La vie après son travail, pour Coline, passe par cette chorale qu'elle a créée. A son répertoire, des chants révolutionnaires et partisans, et désormais des chansons de Ferrat. On ne sait pas si elle a prévu de chanter dans la manif de demain, mais elle le fera sûrement samedi : c'est le jour de son vingt-cinquième anniversaire.

Bruno Vincens

Le Monde

Mercredi 23 Juin 2010

Economie - Entreprises

Les seniors, variable d'ajustement des entreprises

Les préretraites publiques déclinent, mais d'autres solutions sont utilisées pour faire partir les salariés âgés

En théorie, les préretraites sont promises à une mort certaine. Abondamment utilisés, jadis, dans les vieilles industries touchées par les restructurations, ces dispositifs ont mauvaise presse aujourd'hui car ils poussent des salariés quinquagénaires dans une forme d'inactivité rémunérée en attendant le moment où ils pourront toucher leur retraite. L'Etat ne veut plus financer ces mesures onéreuses qui contredisent son discours sur la nécessité d'allonger la durée de cotisations pour financer les pensions. Mais les vieilles habitudes ont la vie dure dans certaines entreprises.

Grosso modo, les employeurs disposent de deux types d'outils. Les préretraites publiques, tout d'abord, prises en charge par la collectivité. Les entreprises peuvent aussi organiser et payer elles-mêmes le départ de salariés âgés : on parle alors de " préretraites maison ".

Déjà en baisse à la fin des années 1990, le nombre de personnes admises dans les préretraites publiques a dégringolé plus vite à partir de 2003 : elles étaient un peu plus de 8 000 en 2008, contre près de 78 000 neuf ans plus tôt, d'après une étude publiée en juin 2009 par la Dares (une direction des ministères du travail et de l'économie). Une tendance imputable au " resserrement des conditions d'accès et du financement public ".

Et les " préretraites maison " ? Difficile à dire, en l'absence de chiffres. La présidente de la Caisse

nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), Danièle Karniewicz, pense qu'elles ont diminué, notamment à cause du relèvement de la taxation imposée aux employeurs qui y ont recours. Un point de vue partagé par Philippe Pascual, directeur général adjoint du cabinet BPI : d'après lui, ces " dispositifs coûteux " ne sont plus d'actualité dans la réflexion sur les ressources humaines car, en provoquant l'éviction de personnes expérimentées, ils ont montré leurs " effets néfastes sur le transfert des compétences dans les entreprises " . Philippe Caré, du cabinet de conseil en ressources humaines Mercer, considère, lui, qu'ils sont stables depuis deux ans.

Une chose est sûre : des sociétés, souvent de dimension internationale, se séparent de leurs seniors, quitte à débours des sommes importantes. Exemple : Sanofi-Aventis a proposé en 2009 à ses salariés âgés d'au moins 55 ans de quitter leur emploi, l'entreprise leur versant une rente équivalente à 70 % du dernier salaire jusqu'au jour où ils pourront percevoir leur pension à taux plein, précise un porte-parole du groupe pharmaceutique. Environ 1 150 personnes sont parties dans ce cadre. Bénéficiaire à hauteur de 8,4 milliards d'euros en 2009, Sanofi-Aventis a voulu réduire ses effectifs notamment pour faire face à une baisse prochaine de son chiffre d'affaires liée à la concurrence des médicaments génériques. Les décisions prises l'an passé s'inscrivent " dans la tradition de la politique sociale de l'entreprise " , explique un porte-parole de la direction.

Dans le cadre d'un plan de départs volontaires présenté en 2009, le fabricant de pneumatiques Michelin a mis en place des " mesures d'aménagement de fin de carrière " entièrement prises en charge par le groupe. Sont concernés les salariés qui auront le nombre de trimestres requis pour toucher une pension à taux plein avant la fin 2012. Ceux qui devaient prendre leur retraite entre mai 2010 et décembre 2012 travaillent à temps partiel depuis le 1er mai, et ce jusqu'à fin 2012. Jusqu'à leur cessation d'activité, ils gagneront environ 80 % de leur salaire net. " L'entreprise continuera à verser pendant toute la période des cotisations prévoyance et retraite à 100 % " , précise le service de presse de Michelin.

Les Caisses d'épargne en Ile-de-France se sont, elles aussi, séparées d'une partie de leurs seniors à l'occasion d'un plan de sauvegarde de l'emploi engagé en 2009. Le dispositif, qui prendra fin en 2013, s'applique aux personnes volontaires qui avaient au moins trente ans d'ancienneté dans l'établissement financier. D'ici au jour où elles pourront faire valoir leurs droits à la retraite à taux plein, elles toucheront une " garantie de rémunération " proche du tiers de leur dernier salaire, ce qui ne permet pas de " parler d'un dispositif de préretraite " , commente la direction.

Certaines entreprises ont trouvé des formules un peu particulières où, à la différence des préretraites stricto sensu, le salarié peut rester actif après avoir quitté son poste. Ainsi,

chez Schneider Electric, le " *dispositif activité mission seniors* ", mis en place en 2009, permet aux plus de 56 ans de toucher environ les deux tiers de leur paye pendant 24 mois ; s'ils effectuent des missions - dans l'entreprise ou ailleurs -, le système se prolonge d'autant.

D'autres solutions, plus discrètes, sont utilisées pour faire partir des seniors. Créée en 2008, la rupture conventionnelle, qui permet de mettre fin au contrat de travail sur la base d'un commun accord entre l'employeur et le salarié, commence à en faire partie. Environ 15 % à 20 %

de ces séparations amiables " *conclues dans notre secteur porteraient sur des salariés de plus de 50 ans* ", rapporte Dominique Gillier, secrétaire général de la CFDT-mines et métallurgie.

Certains plans de départs volontaires se traduisent par le départ d' " *anciens* " qui basculent, à terme, sur l'assurance-chômage, observe Bruno Lemerle, responsable de la CGT sur le site du constructeur automobile PSA à Sochaux. " *Cela s'apparente à de la préretraite financée par les Assedic* ", estime-t-il.

Tout en se gardant bien d'énoncer une telle conclusion, la Dares, dans son étude de 2009, constate néanmoins que " *la forte diminution des entrées en préretraite publique s'est accompagnée depuis 2002 d'une augmentation très sensible du nombre d'entrées en chômage indemnisé des personnes de plus de 55 ans* " .

Bertrand Bissuel

Tous droits réservés : Le Monde
DC9FF30286008304D5FF1E400E0491977265687645794CBFAC78BA7

Diff. 367 153 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mercredi 23 Juin 2010

France

Financement de la dépendance : la majorité veut mettre les retraités à contribution

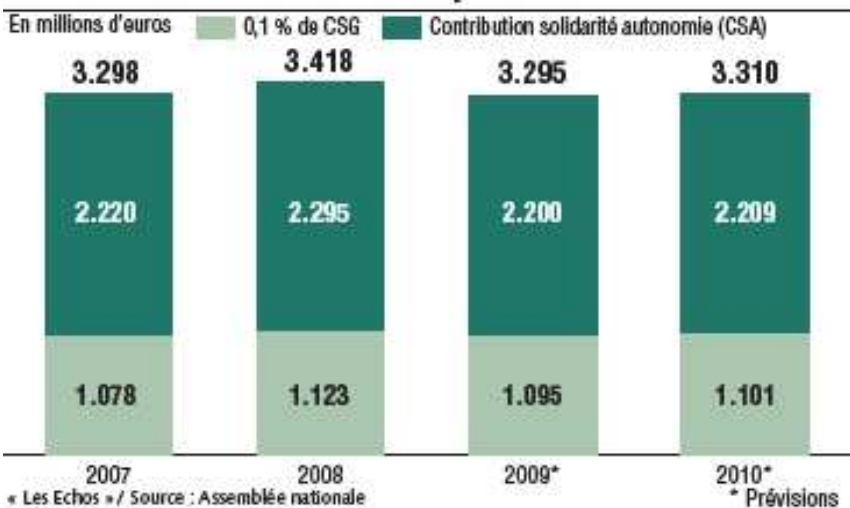
La commission des Affaires sociales de l'Assemblée préconise une hausse de la CSG acquittée par les retraités imposables pour financer la dépendance des personnes âgées. L'Elysée veut aussi les mettre à contribution. Les aides devraient être recentrées sur les personnes les plus dépendantes et les moins fortunées. Les députés prônent une assurance obligatoire.

Épargnés par la réforme des retraites, les retraités seront mis à contribution pour financer la dépendance des personnes âgées. Cette solution est défendue par les députés de la majorité et elle est également mise en avant à l'Elysée. Une loi doit être votée cet hiver pour mettre en place un cinquième risque de Sécurité sociale, celui de la dépendance, aux côtés des branches maladie, retraite, famille et accidents du travail. Objectif : financer cette nouvelle dépense sans creuser encore les déficits. Une mission de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, présidée par Valérie Rosso-Debord (UMP), avance des réponses dans un rapport publié aujourd'hui et qui ne devrait être adopté que par les élus de la majorité.

Un coût qui explose

Première préconisation : faire appel aux retraités pour faire face à l'explosion du coût de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes âgées dépendantes. Les dépenses progressent de plus de 5 % par an avec le vieillissement de la population. Deux recettes sont aujourd'hui affectées à l'APA : une fraction de 0,1 point de la CSG et la contribution solidarité autonomie (CSA), issue de la journée de solidarité mise en place après la canicule de 2003. Ces recettes « ne permettent aujourd'hui de financer que 30 % de la prise en charge, abandonnant aux départements la

Les recettes affectées à la dépendance



majeure partie d'une dépense qu'ils ont de plus en plus de mal à assumer », souligne le rapport. Les députés recommandent d'aligner le taux de CSG réduit dont bénéficient les retraités imposables (6,6 %) sur celui des actifs (7,5 %). Les autres retraités sont soit exonérés de CSG soit paient un taux encore plus réduit (3,8 %). L'idée de relever le taux de CSG des retraités imposables est défendue de longue date par la CFDT. Et depuis peu au sommet de l'Etat. « Les retraités devront être mis à contribution pour financer la dépendance », confiait-on à l'Elysée, il y a quelques jours, pour justifier le fait qu'ils ne le sont pas dans le cadre de la réforme des retraites.

Recentrer l'APA

Autre proposition phare : faire payer

la CSA à l'ensemble des Français, alors qu'elle est acquittée par les seuls salariés. Les artisans, les professions libérales et indépendantes, les agriculteurs et les retraités, aujourd'hui exemptés (ce qui avait suscité de longues polémiques en 2003), seraient mis à contribution. Le rendement escompté de ces deux prélèvements est d'environ 2 milliards d'euros.

Le rapport propose en outre de rendre obligatoire « dès 50 ans » la souscription d'une assurance privée (lire ci-dessous). Mais pas question, comme le demandent les assureurs, de l'encourager par des incitations fiscales. « L'état des finances publiques ne nous permet pas de créer de nouvelles niches fiscales »,

tranche la députée de Meurthe-et-Moselle. Elle préconise ensuite de recentrer l'APA « sur ceux qui en ont le plus besoin ». Les moins fortunés, d'abord. Un « droit d'option » serait mis en place pour les personnes dont le patrimoine dépasse 100.000 euros. L'allocataire aurait le choix entre une APA à taux plein « à condition d'accepter un droit de reprise sur sa succession future, plafonné à 20.000 euros » et une allocation « diminuée de moitié mais sans reprise sur sa succession ». De quoi « générer un certain nombre d'économies bienvenues ».

Les plus dépendants, ensuite. Il faudrait concentrer l'allocation sur les cas les plus lourds, ceux qui sont classés dans les catégories de GIR 1 à 3. Les GIR 4 ne toucheraient donc plus l'APA. Il s'agit des personnes âgées qui peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement, mais qui doivent parfois être aidées pour leur toilette ou leur habillage.

Les principales propositions
La mission d'information de l'Assemblée préconise un recours sur succession pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dont le

patrimoine dépasse 100.000 euros. Celle-ci serait désormais réservée aux cas de dépendance les plus lourds. Le taux de CSG réduit dont bénéficient les retraités s'acquittant de l'impôt sur le revenu devrait être aligné sur celui des actifs. La contribution solidarité autonomie serait étendue aux retraités, professions libérales et agriculteurs, qui en sont exemptés aujourd'hui.

**VINCENT COLLEN ET ELSA
FREYSSENET**

Tous droits réservés : Les Echos
7A9A13BE8830710605141DD0140DC1CB7525277D05AA47E10808FF3

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mercredi 23 Juin 2010

Social-Eco

Les futures générations sacrifiées

Pour les jeunes, sans perspective d'emploi stable avant 28 ans, la réforme rend le droit à retraite de plus en plus virtuel, sape la confiance dans la répartition.

Prétendument conçue pour sauver les retraites des générations futures, la réforme risque en réalité de ravalier le droit des jeunes en la matière au rang de chimère. Les faits sont là : l'âge moyen d'accès au premier emploi en général en CDD est de 23 ans dans le secteur privé, 25 ans dans la fonction publique. Et l'insertion dans un emploi stable n'intervient pas, en moyenne, avant l'âge de 28 ans. Les années précédentes, après la période d'études, se partagent entre stages gratuits ou mal rémunérés, CDD et autres formes de précarité, chômage indemnisé ou non. Le gouvernement feint de ne pas ignorer cette longue période d'insécurité imposée et son impact sur la retraite : le projet de réforme prévoit de porter de quatre à six le nombre de trimestres validés gratuitement, comme durée d'assurance pour la retraite, au titre du chômage non indemnisé en début de carrière. 6 000 jeunes seulement en bénéficieraient, alors qu'ils sont actuellement plus de 300 000, de

moins de 30 ans, au chômage sans aucune indemnisation. On est loin du « renforcement de la solidarité de notre système de retraite » claironné par le ministre du Travail, éric Woerth.

En revanche, les jeunes figurent bien parmi les premières victimes désignées des mesures d'âge (âge légal porté à 62 ans et taux plein à 67 ans) ainsi que de l'allongement de la durée de cotisation obligatoire à 41,5 ans en 2020. La modification de ce dernier paramètre faisant sentir ses effets, par nature, sur la longue durée. En pratique, puisqu'un jeune commence au mieux à cotiser à 23 ou 25 ans, plus sûrement à 28 ans, cela signifie qu'il ne devrait pas espérer bénéficier de la retraite avant 64,5 ans, 66,5 ans ou 69,5 ans. Ce scénario est d'autant moins improbable que la réforme veut pousser les salariés âgés à travailler plus longtemps et donc, du coup, priver les jeunes d'autant de possibilités d'emploi et retarder le

moment où ils commencent à cotiser : d'après un calcul de la CGT, du fait des mesures d'âge, « d'ici à 2016, c'est plus d'un million d'emplois qui ne leur seront pas ouverts parce que leurs parents devront travailler plus longtemps ». Assurer véritablement le droit à retraite des futures générations implique en priorité d'engager une politique leur permettant d'accéder à l'emploi (23,8 % des 15-24 ans sont au chômage actuellement), et dissuadant le recours à la précarité par les entreprises. Cela suppose aussi de satisfaire la revendication défendue par 21 organisations de jeunesse et la CGT : valider les années d'études et l'ensemble des périodes d'inactivité forcée (stages, jobs précaires, chômage non indemnisé) dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite.

Yves Housson

Mercredi 23 Juin 2010

Cuisine

Dans la bataille

Par Maurice Ulrich

La stratégie manipulatrice et antidémocratique du pouvoir peut-elle être mise en échec ? Le fait même qu'elle existe est en soi une réponse. Nicolas Sarkozy et son gouvernement savent qu'ils avancent en terrain miné. Ils savent que la retraite à soixante ans est un acquis majeur auquel les Français sont profondément attachés et l'oublieraient-ils que les sondages réalisés au cours des derniers mois viendraient régulièrement le leur rappeler.

Il a donc fallu jouer la comédie piégée de la concertation. Pas de réforme, a martelé Nicolas Sarkozy, sans les partenaires sociaux, jusqu'à ce que le ministre du Travail, après un faux suspense sur le report de l'âge du départ, tente de mettre le pays devant le fait accompli, y compris en montant dans la comédie, la petite saynète d'une contribution des hauts revenus résumée à quelques miettes. La réalité, on le sait, c'est que les plus modestes, les femmes, les jeunes, vont payer. Nous avons dit ici la terrible injustice qui frappe les ouvriers, les employés en matière d'espérance de vie, et qui fait que ceux qui ont cotisé le plus longtemps seront ceux qui profiteront le moins d'un temps de vivre durement acquis. Et que dire de ces dispositions sur la pénibilité laissant

à la médecine, à la manière de Molière, le soin de dire si le malade est presque mort ou s'il faut le saigner encore.

On a suivi aussi, après les annonces d'Éric Woerth, la mascarade indigne d'un chef d'état, de Nicolas Sarkozy indiquant qu'il avait demandé au ministre du Budget d'apporter quelques ajustements au projet avant son passage devant le Parlement. Indigne, oui, car qui peut croire que tout cela n'ait pas été élaboré dans le détail à l'Élysée quand chacun, parmi les ministres et les caciques de l'UMP, avait sa feuille de route et, comme on dit maintenant, ses éléments de langage directement inspirés par le Medef. Ainsi, « le tabou » des soixante ans.

Mais les soixante ans, précisément, ne sont pas un tabou, pas plus qu'ils ne sont une billevesée de la gauche arrivant au pouvoir après l'euphorie des Trente Glorieuses, après quoi il faudrait revenir au réel. Les soixante ans sont une conquête majeure gagnée au fil des décennies, comme le repos hebdomadaire, la réduction du temps de travail, l'interdiction du travail des enfants. Alors que Nicolas Sarkozy veut faire de la réforme des retraites un marqueur de son action, les soixante ans sont bien plus qu'un marqueur du progrès social, ils sont un bien commun du peuple de France.

La gauche se rassemble sur cette question et c'est essentiel, comme est essentielle l'unité syndicale. Et quoi qu'en disent le pouvoir et ses auxiliaires de plume dans les médias, elle et ils ont des propositions. Elles peuvent différer mais il doit être clair, pour chacun, que les arguments de la démographie et du déficit ne tiennent pas. Il ne s'agit pas, fondamentalement, de mettre les riches à contribution au nom de la solidarité et de leur bon cœur. Non, il s'agit d'utiliser les richesses produites par tous au service du progrès social pour tous. Taxer le capital et les revenus financiers n'est pas seulement une affaire de justice, mais c'est une condition du progrès social et un atout majeur pour une croissance saine.

A la veille des manifestations de demain, on peut se souvenir, ce n'est pas si loin, que la dernière fois où les syndicats et la gauche furent à ce point unis, ce fut pour remporter une immense victoire dans la bataille du CPE. Le pouvoir n'a pas gagné. Pas même une bataille.

Les soixante ans sont bien plus encore qu'un marqueur du progrès social, ils sont un bien commun du peuple de France.



Edition de La Croix

Mercredi 23 Juin 2010

France

la phrase

Bernard Thibault « La réforme des retraites est la pire des réformes de tous les pays européens »

Bernard Thibault

« La réforme des retraites est la pire des réformes de tous les pays

européens. »

Le secrétaire général de la CGT, hier sur Europe 1, à quarante-huit heures

de la journée d'action.

Tous droits réservés : La Croix

ED9FC3E98200750235A919901809D1807CD59672851042BB730A0F6

[Retour Sommaire](#)

La retraite par points, enjeu de solidarité et d'efficacité

Il n'y a de meilleures solidarités que celles qu'on décide de choisir, parce qu'elles font sens et nous paraissent justes. Pour évoluer, elles doivent se fonder sur un dialogue démocratique qui pose clairement les options possibles et facilite ainsi les arbitrages. Le régime de retraite par points répond à ces exigences.

Le débat sur la réforme du système de retraite est porté par une seule question : report ou non report de l'âge de départ ? Si elle est au cœur du débat, c'est qu'elle cristallise l'inquiétude des salariés quant au devenir du système de retraite avec une seule obsession en tête : partir au plus tôt. La vivacité du débat autour de l'âge de départ en retraite est un signe d'impuissance face aux contraintes de la démographie et d'une économie mondialisée. Nous ne pouvons modifier la donne démographique - le vieillissement en France a été très précoce -, l'immigration n'y changera rien et il est beaucoup trop tard pour faire repartir le taux de natalité. Nous ne pouvons pas augmenter trop les cotisations dans une économie globalisée où la concurrence fiscale est féroce au risque de pousser à l'externalisation des entreprises et des cerveaux. Nous ne pouvons diminuer les pensions ou taxer les revenus des retraités au risque d'accroître les inégalités. S'il est vrai que 70 % des retraités sont propriétaires et que le niveau de vie moyen est sensiblement identique à celui des actifs, la pauvreté a augmenté ces dernières années parmi les personnes âgées : + 25 % entre 2005 et 2007.

Le maniement de ces deux leviers - pension et cotisation - requiert un pilote pour faire converger les régimes et pallier les effets secondaires. En dissociant la question des moyens de la finalité, le risque est de réduire le contrat intergénérationnel à des comptes de

pharmacopole - on ne sait plus pourquoi on paye, ni les maux qu'on soulage. À l'inverse du système actuel, le régime par points présente l'avantage de dissocier ce qui relève de la solidarité de la contributivité : on sait pourquoi on paye et on peut décider du degré de solidarité. C'est le garant d'une solidarité choisie qui s'adaptera facilement aux mutations de la société.

À ce titre, le remède suédois du compte notional nous semble quelque peu antinomique avec la philosophie de notre protection sociale. À la pondération des pensions par génération, il nous semble préférable de mutualiser les différences d'espérance de vie entre générations à travers un pilotage négocié de la valeur du point. Un rendez-vous régulier pour définir les règles de partage de la dette « retraite » nous semble préférable à un pilotage automatique qui nous laisserait très peu de marge de manœuvre face aux évolutions économiques.

Sous les aspects de la simplicité enfantine de la répartition - les actifs paient pour les retraités -, le système actuel recèle un imbroglio de règles et d'exceptions à la règle qui se sont mal adaptées aux nouvelles normes du marché du travail. Aveugle aux situations individuelles, le système de retraite instaure une double peine pour les trajectoires précaires. Pour deux individus qui auraient un salaire moyen et des périodes chômées identiques, la pension de retraite sera plus faible pour celui qui aura connu une trajectoire professionnelle

difficile. Ce dernier aura une pension de retraite plus faible en raison des règles de validation de la durée d'assurance.

Le régime par points a l'avantage de la simplicité, une simplicité d'addition. Pour prendre en compte la pénibilité au travail - facteur majeur d'inégalités d'espérance de vie -, on peut imaginer un système simple de surcontributivité du point à la faveur des métiers pénibles, instaurer des normes de pilotage de la solidarité encadrant l'enveloppe de points attribuables gratuitement, et favoriser le redéploiement vers les besoins nouveaux tels que les aléas de carrière qui risquent d'augmenter avec le report de l'âge de départ en retraite.

En fonction des mutations sociales et du contexte économique, le niveau de solidarité du régime de retraite peut être ajusté. Par ailleurs, la mise en place d'un régime unique de répartition par points rien que pour les salariés du privé permettrait de diviser par deux les frais de fonctionnement - ce qui représenterait une économie de plus de 1 milliard par an. La transition vers un régime unique par points pourrait se faire rapidement - dans l'année 2012 -, sans difficulté particulière.

(*) Président, Union mutualiste retraite, et directrice scientifique, Fondation du risque.

Point de vue Alain Hernandez et Hélène Xuan (*)



Edition de La Tribune

Mercredi 23 Juin 2010

Politique France

Des leaders syndicaux légitimistes

L'indifférence. Telle est la posture qu'adoptent, à l'unanimité, les leaders syndicaux face aux récents malheurs d'Eric Woerth, qu'ils ont beaucoup fréquenté récemment dans le cadre de la concertation sur la réforme des retraites. « Cela ne change rien. Que ce soit au gouvernement ou dans le patronat, on a toujours dit qu'on ne choisissait pas nos interlocuteurs », souligne Eric Aubin, le « M. Retraite » de la CGT. Même neutralité dans les autres confédérations. « Sur le fond, le

dossier des retraites est porté par le gouvernement, plus que par le ministre. Cela ne pose donc aucun problème. Et s'il devait céder sa place, un autre prendrait le relais. Avec le même projet », précise Jacques Voisin, le président de la CFTC. « Malheureusement, nous vivons une époque où les décideurs et les hommes publics sont souvent dans la tourmente. Nous travaillons avec celui qui est en place. Ou, plus exactement, nous négocions avec la puissance publique. C'est à dire Eric

Woerth et Georges Tron, mais aussi Nicolas Sarkozy ou Raymond Soubie. Je ne vais pas les voir en me demandant s'il y a une polémique autour d'eux », renchérit Bernard Van Craeynest, le président de la CFE-CGC. Tout juste, ce dernier regrette-t-il l'instabilité des interlocuteurs de la rue de Grenelle : « Depuis trois ans, ils se sont appelés Bertrand, Hortefeux, Darcos et maintenant Woerth... » A. L.

Tous droits réservés : La Tribune
6F9663EB82A0030325E718F0770011E379155B7E751049576E5D43C

Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mercredi 23 Juin 2010

Opinions**Retraites : l'aveugle et le paralytique**

On connaît la fable dans laquelle l'aimable Florian souligne la complémentarité entre l'aveugle et le paralytique : « *Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi.* » Mais il est une autre version possible, nettement moins irénique de la même métaphore dans laquelle on pourrait imaginer que le paralytique dise à l'aveugle : « *Je ne puis marcher sans vous, mais à défaut, j'ai le pouvoir de vous conduire dans le mur.* » La première interprétation rend compte du débat constructif entre la droite et la gauche, qui permet à la plupart des grandes démocraties d'avancer.

L'autre lecture, hélas, est celle qui décrit le mieux le débat politique français. Aucun dossier n'aurait dû conduire de façon plus évidente à des solutions consensuelles que la réforme des retraites. Un organisme créé en 2000, rassemblant des parlementaires, des experts, des fonctionnaires et des représentants du patronat et des syndicats, bénéficie en la matière, sous la présidence d'un conseiller d'État, M. Hadas-Lebel, d'une représentativité incontestée. Alors que, lors de la réforme Fillon de 2003, le PS renâclait à accepter ses données, les statistiques implacables présentées par son huitième rapport ne soulèvent plus d'objection.

Et pourtant, M Aubry, après avoir hésité, persiste à se cabrer contre des solutions certes négociables, mais qui devaient imposer les mêmes contraintes à tous. Non seulement les syndicats de gauche se mobilisent, mais une majorité de Français persiste à ériger en tabou le symbole du départ à la retraite à 60 ans. En sorte que l'habileté reconnue du pouvoir à gérer ce dossier n'est pas allée jusqu'au bout des mesures qu'il

aurait fallu prendre.

Les données du problème sont pourtant claires. L'espérance de vie s'est allongée, en moyenne, de 24 ans au-delà du seuil magique de 60 ans ! Au même moment, les générations du « papy-boom » pouvant faire valoir leur droit à la retraite sont 750 000 chaque année, contre 250 000 auparavant. Enfin, la crise a diminué l'assiette des cotisations au point de creuser dès 2010 un déficit de 30 milliards d'euros que le COR envisageait pour... 2030.

À problème urgent, solution drastique. La formule « égalitaire » rêvée par le PS consiste dans un allongement de la durée de cotisation, et dans la taxation lourde des hauts revenus et du capital. Mais la seule formule qui soit immédiatement efficace est le report de l'âge légal du départ à la retraite ; elle seule permet de diminuer le nombre des retraités, tout en augmentant le nombre des cotisants. En retenant, par prudence, la limite de 62 ans, étalée sur huit ans, le projet gouvernemental ne résoudra qu'une partie de l'équation.

Cela n'aura pas suffi pour éviter que la gauche hurle à l'injustice, à l'inégalité entre les générations. Surtout, elle avance l'argument selon lequel le chômage des plus de 55 ans est le plus élevé d'Europe, en sorte que la réforme n'aboutira qu'à transférer le déficit d'une caisse (les retraites) vers une autre (l'Unedic). Or, il faut y insister, ce raisonnement est faux. Le rapport du COR montre nettement que, si faible qu'il soit (56 %), le taux d'emploi des 55-59 ans est à peine inférieur à celui de nos voisins. Le problème vient de la tranche fatidique des 60-64 ans, dans laquelle notre pays emploie

seulement 16,5 % des travailleurs potentiels contre 34 % en moyenne dans les principaux pays européens.

Dès lors, même si la lutte contre le chômage des « seniors » est la condition du succès de la réforme, il n'est pas déraisonnable d'attendre du report du départ à la retraite, au minimum un alignement de notre pays sur la situation de ses concurrents, non moins frappés que lui par ce problème. La préférence des Français pour un départ précoce peut et doit être dissuadée en jouant sur les surcotes et les décotes et sur le montant des pensions, comme la Suède vient de le faire.

Depuis les années 1970, et surtout depuis l'alternance de 1981, la retraite, naguère considérée comme une condition peu désirable, a pris, dans l'esprit public, le relais de ce que la rente était pour la bourgeoisie du XIX siècle. Au point que les retraités ont un niveau de vie supérieur de 6 % à la moyenne nationale. Si, dans notre système de répartition, trois cotisants payaient pour un retraité, comme c'était le cas il y a trente ans, ce serait là un « acquis » merveilleux. Mais nous en sommes aujourd'hui à un cotisant et trois quarts pour un retraité, en attendant pire. Le véritable obstacle à surmonter est la préférence entretenue dans l'opinion par l'État providence, en faveur d'acquis considérés comme des droits. Le principe d'égalité devant la solidarité, tant prôné par la gauche, suppose que tous acceptent d'en payer le prix et considèrent qu'elle crée pour tous le même devoir.

agslama@lefigaro.fr

Alain-Gérard Slama
agslama@lefigaro.fr

Mercredi 23 Juin 2010

Opinions**La gauche et la réalité**

Si l'on en croit les syndicats, on va se souvenir longtemps de ce jeudi 24 juin, quatrième journée de « mobilisation » contre la réforme des retraites. Depuis quelques jours, ils détectent, disent-ils, des frémissements dans l'opinion publique, et les plus optimistes d'entre eux se prennent à rêver d'un nouveau décembre 1995. En est-on vraiment là ? Est-on à quelques encablures d'un grand mouvement qui verrait Nicolas Sarkozy remettre la réforme des retraites ? Le sondage que nous publions aujourd'hui montre que Bernard Thibault, François Chérèque ou Martine Aubry ont tendance à prendre leurs désirs pour la réalité. Les Français comprennent la nécessité de porter l'âge légal à 62 ans, et ils approuvent le gouvernement d'avoir pris cette décision. On peut appeler cela du pragmatisme, de la lucidité ou de la résignation, peu importe. Quand le chef de l'État a lancé la

réforme des retraites, il ne pensait évidemment pas qu'elle déclencherait des scènes de liesse. Mais il était persuadé aussi qu'elle ne provoquerait pas un rejet massif. Si les Français sont, un peu plus que d'autres, attachés aux fameux « acquis sociaux », ils ont aussi des yeux et des oreilles. Ils savaient depuis longtemps qu'ils avaient un rendez-vous majeur avec les retraites, rendez-vous que la crise économique et financière a rendu plus urgent encore. Ils constatent qu'autour d'eux tous les pays reconsidèrent leur façon de vivre et ils se doutent bien que, dans un monde ouvert, la France ne peut s'abstraire du grand mouvement général.

Bien sûr, il ne faut jurer de rien, et personne ne peut prédire que cette réforme passera sans encombre. Car le PS et les syndicats donnent l'impression de vouloir mener le combat de leur vie. Les socialistes parce qu'ils préparent la

présidentielle, les syndicats parce qu'ils veulent prouver que, même ultraminoritaires, ils pèsent encore sur les choix fondamentaux. Mais si les Français les entendent, ils sont sceptiques. Martine Aubry promet de revenir aux 60 ans en cas de victoire en 2012 ? Ils n'y croient pas. Ils ont bien compris que la première secrétaire se sent obligée de jouer un rôle qui consiste notamment à se démarquer de Dominique Strauss-Kahn et à séduire la gauche du PS, et au-delà.

La bataille ne fait que s'engager. La gauche a tout l'été pour mûrir sa stratégie avant le débat parlementaire de septembre. Ce sera le moment capital du quinquennat. Celui qui permettra ou non à Nicolas Sarkozy de gagner définitivement ses galons de réformateur.

Paul-Henri Du Limbert
phdulimbert@lefigaro.fr

Mercredi 23 Juin 2010

France**Les Français acceptent la retraite à 62 ans****Pour 63 % des sondés, en cas de victoire, la gauche ne reviendrait pas sur ce choix.**

RÉFORME Henri Emmanuelli, gardien de l'orthodoxie socialiste, s'est trompé : il n'y a pas de « *tabou* » des 60 ans. C'est le principal enseignement du sondage Ifop que nous publions aujourd'hui. Le député PS des Landes (comme Martine Aubry, la CGT, FO et la CFDT) était convaincu que la volonté réformatrice du gouvernement se briserait sur ce symbole des « *acquis* » du mitterrandisme.

La première secrétaire du PS en avait fait le fer de lance de sa campagne, allant jusqu'à promettre que la gauche restaurerait la retraite à 60 ans si elle revenait au pouvoir. Cette stratégie a échoué, doublement. D'abord, parce 58 % des personnes interrogées jugent « *acceptable* » le recul de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite. Ensuite, parce que 63 % d'entre elles pensent que le PS ne reviendra pas en arrière si son candidat - ou sa candidate - est élu (e) en 2012.

Pour couronner le tout, 79 % des sondés estiment que le financement des retraites est « *un problème grave qu'il faut régler d'urgence* », contrairement à ce qu'affirme Martine Aubry. « *Ce résultat est d'autant plus marquant que nous avons pris soin de proposer une deuxième option ouverte, à savoir que le sujet était important mais qu'il*

ne nécessitait pas que l'on s'en occupe tout de suite », souligne Jérôme Fourquet, directeur adjoint du département « *Opinions* » d'Ifop.

« *Les Français reconnaissent au gouvernement le mérite de prendre le taureau par les cornes, même s'ils trouvent que la potion est amère* », résume-t-il. Sur le fond de la réforme, les avis sont en effet beaucoup plus contrastés. La bonne foi du gouvernement n'est pas mise en cause : 61 % des personnes interrogées estiment qu'il est déterminé à maintenir le système de répartition français. 58 % jugent même l'exécutif « *responsable vis-à-vis des générations à venir* ». Ce résultat montre que les critiques contre l'« *inefficacité* » de la réforme émises par l'opposition, mais aussi par une partie non négligeable de la majorité, notamment au centre, n'ont pas vraiment convaincu.

En revanche, la thématique développée autour de l'« *injustice* » du projet, dans son état actuel, trouve un écho. 67 % des sondés estiment que le gouvernement n'est « *pas juste dans ses choix* ». 60 % lui reprochent de ne pas être « *attentif aux questions liées à la pénibilité de certains métiers* » et 70 % pensent qu'il n'est pas « *ouvert au dialogue* ».

Ce sentiment d'« *injustice* » n'est

guère étonnant : la réforme des retraites est par définition douloureuse, et concerne tout le monde. Or, on apprécie en général la réforme quand elle touche les autres. Reste que pour éviter une coalition des mécontents, Nicolas Sarkozy aura intérêt à être « *très attentif* » à « *la situation de ceux qui ont commencé à travailler très tôt* » ou « *qui ont des emplois pénibles* », comme il s'y est engagé hier en visitant l'usine Turbomeca près de Pau (*lire page 4*).

Ces catégories se montrent les plus sévères vis-à-vis de la réforme. 59 % des ouvriers jugent « *inacceptable* » le report de deux ans du départ à la retraite. Cette disposition n'est pas négociable, et les Français l'ont bien compris, puisque 70 % de l'ensemble des sondés - et 66 % des ouvriers - se disent persuadés que le projet « *sera maintenu en l'état* » après les grèves et les manifestations de demain.

Mais la réponse aux problèmes de pénibilité ne réside pas forcément dans la réforme des retraites. Chez la plupart de nos voisins, elle est traitée par des compensations salariales, pendant l'activité, et non pas quand elle cesse, à titre de réparation.

Judith Waintraub

Mercredi 23 Juin 2010

France

Retraite : les professions libérales disposent de réserves

Les professionnels libéraux partent en moyenne à 63 ans et demi, mais la quasi-totalité d'entre eux sont polypensionnés. Dix caisses organisées par profession composent la CNAVPL.

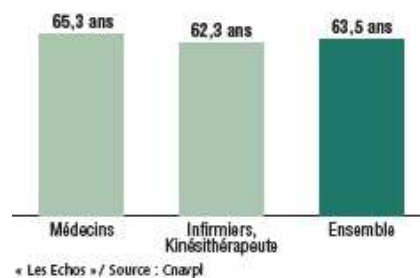
Il a fallu la création du régime des autoentrepreneurs pour donner une existence médiatique à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des professions libérales (CNAVPL), qui gérait, en 2009, quelque 601.000 cotisants et 186.000 retraités répartis en dix « sous-caisses » spécialisées par profession (notaires, pharmaciens, auxiliaires médicaux..., les avocats ayant en revanche pris leur autonomie). L'une d'entre elles, la Cipav, qui accueille tous les autoentrepreneurs ne relevant pas du régime général, a ainsi alerté sur le déséquilibre induit par le mécanisme de péréquation démographique (lire ci-dessus). Toujours en discussion, ce dossier pourrait aboutir à la fixation d'un seuil minimal de chiffre d'affaires déclenchant le mécanisme de solidarité entre caisses.

Si l'ouverture des droits à la retraite, la durée d'assurance et l'âge du taux plein sont identiques à ceux du régime général, le régime de retraite des professions libérales, reste à maints égards atypique. Financièrement, d'abord, le régime de retraite, qui fonctionne par points depuis 2004, dispose de puissantes réserves, indique-t-on à la CNAVPL : 16 milliards d'euros, soit neuf années de prestations (six pour

les médecins et quatorze pour les officiers ministériels), issus pour l'essentiel des régimes complémentaires. La démographie des professions libérales est encore favorable, avec un choc attendu vers 2020-2025. L'an dernier, il y avait encore 3,2 cotisants pour un retraité.

Les retraites des professions libérales

Age moyen de liquidation (fin 2008)



95 % de polypensionnés

La part des polypensionnés, c'est-à-dire des personnes ayant cotisé à plusieurs régimes, voisine les 95 %. L'âge moyen d'immatriculation à la CNAVPL dépasse ainsi 40 ans, du fait notamment de salariés du privé entamant tardivement une deuxième carrière dans le secteur du conseil et de la longueur des études médicales.

Dans le cadre de la réforme des

retraites, les professions libérales souhaiteraient d'ailleurs que le principe de calcul de la pension sur les vingt-cinq meilleures années de rémunération soit proratisé au temps passé en exercice libéral. Avec vingt années de cotisation en moyenne, la retraite de base au sein des professions libérales atteint en moyenne 4.160 euros annuels, auxquels il faut ajouter, selon la CNAVPL, 10.000 à 30.000 euros annuels de retraite complémentaire. Le taux de cotisation est de 8,6 % jusqu'à 85 % du plafond de la Sécurité sociale (puis 1,6 % jusqu'à cinq fois le plafond).

Autre différence majeure avec le régime général, l'âge de départ à la retraite prévu par la réforme ne devrait pas être un enjeu de débat fort. L'âge moyen à la liquidation était, fin 2008, de 63,5 ans (62,3 ans pour les infirmières et kinésithérapeutes, 65,8 ans pour les conseils). Les professions libérales sont plus soucieuses, comme les cadres, de l'allongement de la durée de cotisation.

V. L. B.

Mercredi 23 Juin 2010

La Mare aux Canards

La "pénibilité" selon l'Elysée

Sur la question des retraites, Sarkozy continue à souffler le chaud et le froid. Il a demandé, le 18 juin, à Eric Woerth d'annoncer qu'au Parlement « des évolutions » étaient possibles « en matière de "pénibilité" ». C'était un message uniquement destiné à calmer les syndicats avant la manif du 24 juin. Deux jours auparavant, devant les dirigeants de la majorité, le chef de l'Etat s'était d'ailleurs montré inflexible sur le même sujet:

« Le volet pénibilité est merdique, a-t-il dit, mais on ne peut plus rien lâcher là-dessus sauf à peser sur l'efficacité de la réforme. »

Idem devant les ministres concernés par cette réforme:

« Il ne faut pas reculer sur la réforme des retraites, a affirmé Sarko. Ca sera un élément capital de

notre bilan. Notre électorat ne nous reprochera pas les manifestations et les grèves, mais il nous condamnera sans appel si nous reculons. »

L'électorat UMP va même applaudir les grévistes.

Mercredi 23 Juin 2010

La Mare aux Canards

Négociation sournoise

Ce choix de la ligne dure - c'est-à-dire l'abandon de la règle des 60 ans - a longtemps été dissimulé aux responsables syndicalistes par Eric Woerth lors de leurs rencontres.

Le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, raconte que le ministre du Travail a tenté d'embobiner les syndicalistes en leur laissant entendre que la réforme porterait essentiellement sur la durée

de cotisation et sur l'avenir des régimes:

« Mais on a vite vu que leur objectif était de rechercher des économies immédiates (grâce à l'augmentation de l'âge légal de départ) pour satisfaire les agences de notation. »

Chaque fois que les négociateurs des syndicats demandaient des réponses précises sur telle ou telle disposition

évoquée dans la presse, Woerth bottait en touche: « *C'était: cause toujours, t'auras du maïs* », poursuit Thibault.

Promettre du maïs à des gens qui ont l'habitude de demander du blé, c'est effectivement une faute de goût.

Europe et international



Edition de La Croix

Mercredi 23 Juin 2010

Économie

Plan de rigueur historique au Royaume-Uni

Le gouvernement veut économiser près de 110 milliards d'euros d'ici à 2015, avec un vaste plan de rigueur. Les Britanniques sont fatalistes face à ces annonces

La rigueur est officiellement lancée en Grande-Bretagne. Le gouvernement conservateur, qui avait fait campagne sur le sujet, a tenu promesse. Il prévoit de supprimer le déficit « structurel » (celui qui ne dépend pas de la conjoncture) d'ici à 2015.

Pour cela, la TVA va augmenter de 17,5 % à 20 % début 2011 ; le salaire des fonctionnaires va être gelé pour deux ans ; l'impôt sur les plus-values de capital est augmenté ; une taxe sur les banques va être introduite. Une grande réforme des allocations familiales va fortement réduire ce que touchent les classes moyennes. Enfin, et surtout, les ministères « non protégés » (autres que santé et aide internationale) verront leur budget réduit de 25 % en moyenne d'ici à 2015 (mais le détail des budgets ne sera révélé qu'à l'automne). Du jamais-vu depuis les années 1920.

Au total, l'objectif est de trouver 50 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2015, en plus des 60 milliards d'euros déjà prévus par le gouvernement précédent (mais qui n'avait pas expliqué la façon dont il y arriverait). Soit un total de 110 milliards d'euros.

George Osborne, le très jeune chancelier de l'Échiquier (39 ans), a tenté de présenter ces décisions comme incontournables, lors de son discours à la Chambre des

communes. « Je ne cache pas au Parlement que l'impact combiné de ces changements des impôts et des allocations sociales sera dur pour les gens. Mais c'est inévitable étant donné la taille de la dette à laquelle notre pays fait face, et la catastrophe que cela provoquerait si nous ne nous en occupions pas. »

La situation britannique est la suivante : avec une récession qui a fait perdre presque 6 % de PIB en deux ans, et un sauvetage bancaire qui a coûté très cher, le déficit a flambé. Il était de 11 % l'an dernier (avril 2009 à mars 2010), le deuxième niveau le plus élevé d'Europe derrière l'Irlande. Il sera de 10,1 % cette année. L'objectif est de le réduire à 1,1 % en 2015-2016.

Selon George Osborne, ne pas agir dans une telle circonstance provoquerait une grave crise, similaire à celle de la Grèce. « La conséquence pour la Grande-Bretagne serait sévère : des taux d'intérêt hauts, plus de faillites d'entreprises, une hausse plus forte du chômage, et potentiellement une perte catastrophique de la confiance et la fin de la reprise. »

Le budget présenté se veut cependant le plus juste possible, touchant plus les riches que les pauvres. Ainsi, le gel des salaires des fonctionnaires pendant deux ans ne touche pas ceux qui gagnent moins de 25 000 €, soit le quart d'entre eux. Autre exemple : 880 000 personnes supplémentaires

vont être exemptées de l'impôt sur le revenu, du fait du relèvement du seuil pour y être soumis. Enfin, les revenus sur les plus values du capital vont désormais être taxés à 28 %, au lieu de 18 %. L'objectif est de mieux les aligner sur l'impôt sur le revenu (dont les tranches hautes sont de 40 % et 50 %).

Ce rééquilibrage fiscal en faveur des plus pauvres vient en grande partie des libéraux-démocrates, qui sont entrés en coalition avec les conservateurs. Ces deux dernières mesures faisaient partie de leurs principales promesses, et ils sont aujourd'hui récompensés de leur alliance avec leurs ennemis politiques d'autrefois.

Néanmoins, ce budget de rigueur est loin d'être du goût de tous. Harriet Harman, leader par intérim du Parti travailliste, mène la contre-attaque. « Des dizaines de milliers d'emplois vont être perdus. C'est un prix énorme à payer. » Elle note que les prévisions officielles de croissance ont été révisées à la baisse pour l'année prochaine (de 2,6 % à 2,3 %) en tenant compte des mesures de ce budget.

(Lire la suite page 12)

Le budget présenté se veut le plus juste possible, touchant plus les riches que les pauvres.
--